

## QU'EST-CE QUE LA TAXE POIDS LOURDS AUSSI APPELÉE R-PASS ?

C'est une nouvelle taxe souhaitée par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) pour collecter des fonds en taxant les camions.

C'est grâce aux remontées d'informations par satellite relayé par un équipement géolocalisé dans les véhicules que la facture sera établie.

Les élus cantonaux voteront pour déterminer le réseau soumis à taxation parmi les routes du domaine public. Ce réseau inclura celles qui connaissent un trafic quotidien de plus de 900 véhicules ou qui font l'objet d'un report de trafic.

Cette taxe devrait servir à financer les infrastructures routières et à favoriser le report modal.

Elle entrainera des  
conséquences significatives  
tant pour les entreprises  
que pour les consommateurs

...

### Il est encore temps d'agir...

Nous vous encourageons à faire preuve de clairvoyance et à jouer un rôle crucial dans la diffusion d'informations justes.

Partagez ces informations avec vos amis, votre entourage et même avec vos élus pour favoriser une communication transparente et éclairée.

Et surtout...

**SIGNEZ  
CETTE PÉTITION**



**CONSOMMATEURS,  
DITES NON  
À LA TAXE  
POIDS LOURDS !**



La FNTR Alsace est le syndicat territorial de la Fédération Nationale des Transports Routiers, l'organisation professionnelle leader du transport routier de marchandises.

 **FNTR Alsace**

[www.fntr-alsace.fr](http://www.fntr-alsace.fr)



TRANSPORT  
TAXÉ,

CONSOMMATEUR  
IMPACTÉ,

C'EST VOUS  
QUI  
PAIEREZ !

## QUELLES CONSÉQUENCES ?

### Coûts du transport en hausse

Les camions seront **tous soumis à la taxe poids lourds**, ce qui entrainera des coûts supplémentaires non négligeables.

### Fardeau fiscal pour les entreprises

L'inflation laisse toutes les **entreprises fragilisées et incapables de supporter des coûts supplémentaires**.

Devenir collecteur d'une nouvelle taxe pour l'Etat n'est pas le rôle des entreprises de transport ! Au contraire, cela met l'entreprise en situation délicate vis-à-vis de ses clients. De même qu'en cas d'impayé, elle resterait la seule débitrice de la taxe...

### Inefficace pour réduire le trafic routier

Cela ne réduira pas le trafic routier puisque le transport routier de marchandises répond à une nécessité économique : **88 % des biens sont assurés par des camions** (même ceux avec des plaques étrangères).

### Injustice pour les producteurs et transporteurs locaux

**Le trafic taxé sera essentiellement régional** car 78 % des volumes sont acheminés sur moins de 150 km (selon l'Observatoire Régional Transports & Logistique) ! Aucune alternative de proximité n'est réaliste sur cette distance. C'est injuste pour les producteurs et les transporteurs locaux !

### Distorsion de concurrence

Les produits fabriqués localement subiront l'effet de cette taxe à chaque étape de leur production, alors que ceux importés ne seront taxés que sur les derniers kilomètres. **C'est la production locale qui sera la plus impactée**. Derrière cette taxe « écologique » se cache en réalité une prime aux produits importés.

À la clé ? Des possibles défaillances avec, entre autres, des difficultés sur l'emploi.

### Réduction du pouvoir d'achat

Ces surcoûts ne pourront pas être absorbés par les entreprises. Elles seront contraintes de les répercuter. En fin de compte, **c'est le consommateur qui paiera**, réduisant encore son pouvoir d'achat en cette période inflationniste.